

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MAI 2023

Présences :	Monsieur Réjean Gouin	Maire
	Monsieur François Dubeau	Poste #1
	Madame Guylaine Beaulieu	Poste #2
	Monsieur Gilles Sénécal	Poste #4
	Monsieur Francis Lacelle	Poste #3
	Monsieur Richard Gilbert	Poste #5
	Monsieur Alain Déry	Poste #6
	Monsieur Sébastien Gariépy	Directeur général

1. Ouverture et constat du quorum

1.1. M. Réjean Gouin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 H.

2. Adoption de l'ordre du jour

0152-2023

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Richard Gilbert

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Greffe

4.1. Adoption des procès-verbaux

0153-2023

Proposé par : Richard Gilbert Alain Déry

Appuyé par : Alain Déry

Adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil:

4.1.1. Séance régulière du 17 avril 2023.

4.1.2. Séance spéciale du 1^{er} mai 2023.

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt du bordereau de correspondance

DATE	DE	À	DESCRIPTION
28-10-2022	École primaire Saint-Jean-Baptiste	Conseil	Demande de soutien
01-05-2023	Miakim Gagné	Conseil	Demande parc à chien (signatures à l'appui)
08-05-2023	Alex Corriveau	Direction générale	Demande espace d'entreposage site rue Chagnon.
08-05-2023	Martin Benoit	Conseil	Autorisation événement « Ponton Tour Tony Lasauce 2023 ».

5. Trésorerie

5.1. APPROBATION DES DÉPENSES :

0154-2023

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Guylaine Beaulieu

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :

5.1.1. Déboursés	73 907.58 \$
5.1.2. Salaires	133 581.48 \$
5.1.3. Paiements automatiques	14 748.73 \$
5.1.4. Comptes à payer	219 239.08 \$

Représentés par les chèques # 22340 à #22395, ainsi que par les dépôts directs # 2072 à #2125.

Adopté à l'unanimité.

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période avril et mai 2023

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
22340	9309-1932 Québec Inc	919.80 \$
22341	École secondaire des Montagnes	500.00 \$
22342	Ministre des Finances	350.83 \$
22343	Wex Canada Ltd	13,511.31 \$
22344	Cooptel	1,031.62 \$
22345	Hydro-Québec	1,698.18 \$
22346	Poste Canada	317.33 \$
22347	Purolator	66.50 \$
22348	Telus Mobilité	178.30 \$
22349	Hydro-Québec	5,379.86 \$
22350	Jean-François Tessier	724.83 \$
22351	Centre Culturel Desjardins	650.00 \$
22352	Hydro-Québec	1,164.28 \$

22353	Wex Canada	9,714.75 \$
22354	Eliott Plante	111.61 \$
22355	Dany Chartrand	440.00 \$
22356	Fonds des pensions alimentaires	712.40 \$
22357	Services de Cartes Desjardins	487.81 \$
22358	Fonds d'information sur le territoire	95.00 \$
22359	Hydro-Québec	4,079.79 \$
22360	Purolator	45.96 \$

TOTAL: **42,180.15 \$**

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

2072	Landreville Arabel	500.00 \$
2073	Raymond Stéphane	8,000.00 \$
2074	A.R.L.P.H.L	100.00 \$
2075	Loisir et Sport Lanaudière	86.23 \$
2076	St-Georges Marie-Eve	93.06 \$
2077	Hydro-Météo	22,328.14 \$
2078	Landreville Arabel	620.00 \$

TOTAL: **31,727.43 \$**

DÉBOURSÉS (ACCESD.)

2023-04	Humania	12,600.08 \$
2023-04	Revenu Québec (D.A.S.)	29,828.78 \$
2023-04	Revenu Canada (D.A.S.)	19,720.60 \$
2023-04	Revenu Québec (D.A.S.)	36,272.57 \$

TOTAL : **98,422.03 \$**

Salaires	133,581.48 \$
Frais de Banque	173.07 \$
Régime de retraite	14,510.20 \$
Remboursement int./emprunt temp.	\$
Accéo transphère	65.46 \$
Int. Prêt/1	\$
S.Q.	\$

TOTAL : **148,330.21 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 15 MAI 2023

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
22361	Bessette Vincent	169.32 \$
22362	Albert Julie	23.80 \$
22363	Beaulieu Hélène	25.00 \$
22364	Bellerose Carl	258.49 \$
22365	Bell-Gaz Ltée	30.34 \$



22366	Bistro des Saveurs	2,276.51 \$
22367	Messer Canada Inc	485.88 \$
22368	Certilab	916.70 \$
22369	Deslauriers Martine	37.80 \$
22370	DRL-Beaudoin	1,703.93 \$
22371	Fleuriste St-Michel-des-Saints	119.57 \$
22372	Fonds d'information sur le territoire	105.00 \$
22373	Gagnon, Cantin, Lachapelle et Ass.	1,067.38 \$
22374	Garage Gervais Inc.	153.96 \$
22375	Garage Tellier & Fils	1,804.50 \$
22376	Joliette Sécurité	161.60 \$
22377	Les Emballages Carrousel Inc.	398.59 \$
22378	Les Pneus & Soudures M.B. Enr.	498.72 \$
22379	Location de motoneiges Haute-Matawinie	63.21 \$
22380	Location d'Outils MGM Inc.	11.50 \$
22381	Maison des Jeunes du Nord	500.00 \$
22382	Municipalité St-Jean-de-Matha	1,865.63 \$
22383	Municipalité de St-Félix-de-Valois	352.84 \$
22384	Petite caisse	391.65 \$
22385	Picard Julie	15.94 \$
22386	Poste Canada	270.33 \$
22387	Stéphane Buteau, chocolatier	300.00 \$
22388	Techno Diesel Inc.	874.53 \$
22389	Toromont Cat	7,024.21 \$
22390	Ville de St-Charles-Borromée	5,057.00 \$
22391	Xérox Canada Ltée	812.18 \$
22392	Cooptel	9,017.56 \$
22393	Joliette Sécurité	45.10 \$
22394	Pièces d'Équip. Bergor Inc	25.29 \$
22395	Telus Mobilité	568.49 \$

TOTAL : **37,432.55 \$**

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

2079	Association des gestionnaires en sécurité incendie	833.57 \$
2080	Auberge du Lac Taureau	862.31 \$
2081	Avalanche Skiwear	102.33 \$
2082	Beauséjour Dominique	180.60 \$
2083	Béton Généreux Inc.	2,104.04 \$
2084	BLR Motorisé Inc.	24.93 \$
2085	Buanderie St-Michel	469.98 \$
2086	Camions Inter-Lanaudière	1,140.55 \$
2087	Chambre de commerce de la Haute-Matawinie	8,494.99 \$
2088	Chemaction	103.48 \$
2089	CMP Mayer Inc.	137.96 \$
2090	Dunton Rainville SENC	3,021.95 \$
2091	E.B.I. Environnement Inc.	30,769.73 \$
2092	Georges-H. Durand Ltée	391.64 \$
2093	Go-Élan	2,929.37 \$
2094	Groupe BEI	1,518.13 \$



2095	Hétu Jocelyn	731.08 \$
2096	Imprimerie R. Pinard Inc.	367.92 \$
2097	Kimiko	5,077.75 \$
2098	L'Association des pompiers St-Michel	540.00 \$
2099	L'Atelier Urbain	2,471.96 \$
2100	Le Papetier	702.02 \$
2101	Les Compteurs d'eau Lecomte	25,648.76 \$
2102	Les Entreprises Nordikeau Inc.	1,586.66 \$
2103	Librairie Martin Inc.	28.30 \$
2104	Loisirs St-Michel Inc.	6,000.00 \$
2105	Mécanique Jecc Ltée	1,943.36 \$
2106	M.R.C. de Matawinie	35,424.71 \$
2107	Municipalité de St-Zénon	779.70 \$
2108	Nicoletti Pneus & Mécanique	12,804.58 \$
2109	PG Solutions	946.25 \$
2110	Pièces d'Auto Joliette Inc.	1,911.17 \$
2111	Radiotel Inc.	86.12 \$
2112	Rona Haute-Matawinie	5,632.42 \$
2113	Santinel	187.99 \$
2114	Satelcom Internet	22.94 \$
2115	SCFP Section Locale 5261	4,132.93 \$
2116	S.D.P.R.M.	260.00 \$
2117	Spectralité / Signoplus	3,706.16 \$
2118	Sylvain Rondeau Inc.	557.63 \$
2119	Thibault & Associés	65.09 \$
2120	Trécarré Microbrasserie	1,274.04 \$
2121	Wurth Canada Ltée	795.83 \$
2122	Dunton Rainville	10,542.34 \$
2123	Gestion KCR	66.89 \$
2124	Groupe Sports-Inter Plus	912.46 \$
2125	Le Carrefour Canin de Lanaudière	1,664.78 \$
2125	Sylvio Champoux & Fils Inc.	1,849.13 \$

TOTAL : **181,806.53 \$**

GRAND TOTAL DÉBOURSÉS DU CONSEIL : **219,239.08 \$**

5.2. Valérie Grandillo, B.ES.L. – Offre de service

0155-2023

ATTENDU QUE la municipalité se doit d'offrir un service administratif, à ses citoyennes et citoyens, de façon à bien se faire comprendre autant en français qu'en anglais ;

CONSIDÉRANT QUE quelques lacunes ont été constatées à cet égard, lorsqu'il est temps de répondre aux questions de résidents anglophones, soit en personne ou par téléphone.

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de mandater Mme Valérie Grandillo, afin d'offrir une formation de langue anglaise au département de l'administration (4 employés), à concurrence de deux cours par semaine sur une période de 30 semaines, pour un montant total de 13 200 \$.

Adopté à l'unanimité.

5.3. Agence des forêts privées de Lanaudière - Adhésion

0156-2023

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu :

- **D'**autoriser l'adhésion de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et conséquemment à faire le paiement de la cotisation annuelle 2023-2024 d'un montant de 100 \$.
- **De** nommer Réjean Gouin, maire, à titre de représentant aux assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

Adopté à l'unanimité.

5.4. Les services EXP Inc. - Soumission

0157-2023

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints doit effectuer la réfection de la conduite d'aqueduc et du pavage des rues Saint-Dominique, Bellerose et d'une section de la rue Saint-Maurice Est ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait appel à GBI Experts-conseils Inc. afin de procéder à l'appel d'offre sur invitation pour l'étude géotechnique du projet.

CONSIDÉRANT QUE GBI experts-conseils Inc. a reçu deux soumissions, telles :

Soumissionnaires	Montants
Les Services EXP Inc.	10 700 \$ plus taxes
Solmatech Inc.	19 552.50 \$ plus taxes

Proposé par : Alain Déry
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la soumission de Les Services EXP Inc., afin de procéder à l'étude géotechnique du projet de réfection de la conduite d'aqueduc des rues Saint-Dominique, Bellerose et d'une section de la rue Saint-Maurice Est, pour un montant de 10 700 \$ plus taxes, tel que recommandé par GBI Experts-conseils Inc..

Adopté à l'unanimité

5.5 GBI Experts-conseils Inc. – Offre de services

0158-2023

ATTENDU QUE la municipalité souhaite effectuer la réfection de divers tronçons de la rue des Aulnaies ;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, la municipalité doit faire appel à des services d'ingénierie civile.

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'accepter la proposition de GBI Experts-conseils Inc., pour leurs services et honoraires professionnels en ingénierie civile de 61 500 \$ plus taxes et dépenses applicables.

Adopté à l'unanimité

5.6. Ville de Saint-Charles-Borromée – Facture # 2023-000089

0159-2023

ATTENDU la Formation 1 donnée à Benjamin Bellerose par le Centre de formation en sécurité incendie de Saint-Charles-Borromée.

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'acquitter la facture #2023-000089 de la Ville de Saint-Charles-Borromée, s'élevant à 5 013.75 \$ plus taxes, pour la Formation 1 en sécurité incendie.

Adopté à l'unanimité

5.7. R.J. Lévesque et fils - Soumission

0160-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder au nettoyage du puit se trouvant sur la rue Durand.

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Alain Déry

Il est résolu d'accepter la soumission de R.J. Lévesque et fils, afin d'effectuer les travaux de nettoyage du puit sur la rue Durand, au montant de 40 800 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

5.8. Dunton Rainville avocats et notaires – Factures #424993

0161-2023

ATTENDU la facture #424993 qui représente les honoraires professionnels rendus dans le dossier #108711.

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

Il est résolu d’acquitter la facture #424993 de Dunton Rainville avocats et notaires, au montant de 9 169.25 \$ plus taxes.

Adopté à l’unanimité

5.9. Pompes Villemaire Inc. - Soumissions

0162-2023

ATTENDU QUE des travaux doivent être effectués à la station de traitement de l’eau potable sur la rue Granger, tel le remplacement d’une vanne régulatrice et la réparation de deux fuites ;

ATTENDU QU’à la station de traitement de l’eau potable située sur le chemin Manawan les médias de deux filtres à sable vert seront remplacés.

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d’accepter les deux soumissions de Pompes Villemaire Inc. (#9763 et #9767) détaillées comme suit :

- Station chemin Manawan : 6 685.29 \$ plus taxes ;
- Station rue Granger : 42 495.90 \$ plus taxes.

Adopté à l’unanimité

5.10. Groupe environnemental Labrie Inc. - Adjudication

0163-2023

ATTENDU QUE l’appel d’offre public publié sur SEAO le 6 avril 2023 concernant l’acquisition d’un camion benne (33 yd³) à chargement latéral.

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d’attribuer le contrat à Groupe environnemental Labrie Inc. pour l’acquisition d’un camion benne (33 yd³) à chargement latéral au montant de 404 350 \$ plus taxes incluant la garantie prolongée, conditionnellement à l’octroi du règlement d’emprunt 708-2023 par le MAMH.

Adopté à l’unanimité

5.11. École primaire Saint-Jean-Baptiste – Aide financière

0164-2023

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour le support des activités étudiantes des élèves du milieu primaire.

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'offrir une contribution de 5 000 \$ à l'école primaire Saint-Jean-Baptiste, afin de supporter les activités scolaires des élèves.

Adopté à l'unanimité

6. Direction et Ressources humaines

6.1. **Projet minier Matawinie – Rapport mensuel**

6.2. **Journalier classe 1 temps plein - Embauche**

0165-2022

ATTENDU l'appel de candidature pour le poste de journalier classe 1 temps plein, ayant eu lieu le 13 avril 2023.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'embaucher M. Michel Prescott, en tant que journalier classe 1 temps plein en date du 15 mai 2023, au taux horaire de 24.99 \$ et selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

Adopté à l'unanimité

7. Urbanisme & Environnement

7.1. **Matricule 7174-65-2181 – Projet de lotissement**

0166-2023

ATTENDU l'étude d'un plan projet de lotissement pour le chemin des Grands-Ducs, plus précisément sur le lot 6 438 998 (matricule 7174-65-2181), (plan préparé par GNL, arpenteurs-géomètres, en date du 17 avril 2023, minute 3036, dossier N-9309) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement sur le lotissement # 321-1992 ;

Proposé par : Alain Déry

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter le plan projet de lotissement pour le chemin des Grands-Ducs, plus précisément sur le lot 6 438 998 (matricule 7174-65-2181), tel que recommandé par le CCU (057 CCU 2023).

Adopté à l'unanimité

7.2. Matricule 7978-92-9976, PIIA, zone Va-5 – Demande de dérogation mineure

0167-2023

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un garage en cours avant, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage #320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE le garage se retrouvera à 32.60 mètres du chemin principal ;

CONSIDÉRANT QUE une bande boisée plutôt dense se retrouve entre l'emplacement du garage et le chemin principal ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal a été construit avant l'entrée en vigueur du règlement sur les PIIA ;

Proposé par : Alain Déry

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 270, chemin de la Pointe-Fine (matricule 7978-92-9976, PIIA, zone Va-5), tel que recommandé par le CCU (058 CCU 2023).

Adopté à l'unanimité

8. Avis de motion :

8.1. Avis de motion – Règlement 712-2023 (Dépenses relatives aux immobilisations (TECQ 2019-2023))

0168-2023

M. Richard Gilbert donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 715-2023 et avis de la présentation du projet de règlement qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion, est par les présentes données par M. Richard Gilbert, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement relatif aux dépenses relatives aux immobilisations (TECQ 2019-2023). M. Gilbert demande la dispense de lecture du règlement, étant donné que des copies du projet de règlement sont remises dans l'assistance, séance tenante le projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie sur demande ou sur le site www.smds.quebec.

8.2. Avis de motion – Règlement 713-2023 (Fermeture et abolition de la rue Saint-Isidore)

0169-2023

M. Gilles Sénécal donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 713-2023 et avis de la présentation du projet de règlement qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion, est par les présentes données par M. Gilles Sénécal, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement relatif à la fermeture et abolition de la rue Saint-Isidore. M. Sénécal demande la dispense de lecture du règlement, étant donné que des copies du projet de règlement sont remises dans l'assistance, séance tenante le projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie sur demande ou sur le site www.smds.quebec.

8.3. Avis de motion – Règlement 714-2023 (Régie interne lors des séances du conseil municipal)

0170-2023

M. Francis Lacelle donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 714-2023 et avis de la présentation du projet de règlement qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion, est par les présentes données par M. Francis Lacelle, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement relatif à la régie interne lors des séances du conseil municipal. M. Lacelle demande la dispense de lecture du règlement, étant donné que des copies du projet de règlement sont remises dans l'assistance, séance tenante le projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie sur demande ou sur le site www.smds.quebec.

9. Adoption des règlements :

9.1. Règlement 703-2022 (Le contrôle et la garde d'animaux de compagnie) – Amendement

0171-2023

ATTENDU QUE la municipalité a récemment adopté le règlement 703-2022 relatif au contrôle et à la garde d'animaux de compagnie ;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} janvier 2023, la municipalité fera affaire avec Le Carrefour canin de Lanaudière, afin d'effectuer le contrôle animalier sur le territoire.

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de faire les amendements suivants au règlement 703-2022 (Contrôle et garde des animaux de compagnie) :

« **CHAPITRE III – CHIENS**

Section 3 – Chenil

3.17 Dispositions particulières concernant les chenils ou refuge

... Le requérant acquitte, le ou avant le 1^{er} janvier de chaque année, le coût du permis fixé à **trois cent dollars (300 \$)**, ledit permis étant valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année, plus 15 \$ par chien non destiné à la revente pour l'année 2023 et régularisé à 30 \$ pour les années suivantes...

Section 4 – Chiens d'attelage

3.19

... Le requérant acquitte, le ou avant le 1^{er} janvier de chaque année, le coût du permis fixé à **trois cent dollars (300 \$)**, ledit permis étant valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année, plus 15 \$ par chien non destiné à la revente pour l'année 2023 et régularisé à 30 \$ pour les années suivantes... »

Adopté à l'unanimité

10. Loisirs & Parcs :

10.1. Commission des loisirs culturels et communautaires – Événement gratuit du 22 juillet 2023

0172-2023

ATTENDU QUE la Commission des loisirs culturels et communautaire souhaite organiser un événement gratuit le 22 juillet 2023, comprenant la représentation en plein air d'une pièce de théâtre pour enfant et un spectacle sur le parvis de l'église ;

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu :

- **D'**autoriser la CLCC à organiser l'événement gratuit du 22 juillet 2023 ;
- **D'**approuver la présence du service incendie pour assurer la sécurité ;
- **D'**autoriser la fermeture de la rue Brassard (entre les rues St-Michel et Guy-Gauthier) entre 18 H et 23 H ;
- **D'**autoriser la vente d'alcool.

Adopté à l'unanimité

11. Travaux publics

12. Sécurité Publique

13. Administration

13.1. Faits saillants du rapport financier de 2022 – Dépôt

0173-2023

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Alain Déry

Lors de la séance du 20 mars dernier, le directeur général et greffier-trésorier a déposé le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2022. Lors de ce dépôt, le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe devait être déposé, rapport identique à celui déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Afin de se conformer à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, la résolution suivante est adoptée en ajout du rapport déposé en mars, savoir :

RAPPORT FINANCIER
SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

		BUDGET 2022	RÉALISATIONS 2022	RÉALISATIONS 2021
REVENUS:				
FONCTIONNEMENT	1	8 133 341.00 \$	9 064 245.00 \$	8 399 005.00 \$
INVESTISSEMENT	2		3 864 334.00 \$	4 866 624.00 \$
	3	8 133 341.00 \$	12 928 579.00 \$	13 265 629.00 \$
CHARGES:				
Excédent (déficit) de l'exercice:	5	(461 115.00) \$	3 917 317.00 \$	4 941 222.00 \$
Moins: revenus d'investissement	6		(3 864 334.00) \$	(4 866 624.00) \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7	(461 115.00) \$	52 983.00 \$	74 598.00 \$
Éléments de conciliation à des fins fiscales				
Amortissement des immobilisations	8	1 435 865.00 \$	2 402 512.00 \$	1 652 501.00 \$
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9		101 532.00 \$	
Remboursement de la dette à long terme	10	(603 916.00) \$	(591 504.00) \$	(588 330.00) \$
Affectations				
Activités d'investissement	11	(248 000.00) \$	(1 041 768.00) \$	(46 343.00) \$
Excédent (déficit) accumulé	12	(122 834.00) \$	(78 005.00) \$	72 773.00 \$
Autres éléments de conciliation	13		24 505.00 \$	508 299.00 \$
	14	461 115.00 \$	817 272.00 \$	1 598 900.00 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15	- \$	870 255.00 \$	1 673 498.00 \$

Comme le dicte l'article 176.2.2 du Code municipale du Québec, le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil, tenue au plus tard en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Il doit, de plus, le diffuser sur le territoire de la municipalité, conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

Nous tenons donc à informer la population que l'exercice financier de 2022 s'est terminé avec un surplus de 870 255 \$.

Adopté à l'unanimité

13.2. Emprunt par obligations – Concordance et courte échéance

0174-2023

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 775 000 \$ qui sera réalisé le 26 mai 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
535-2010	488 800 \$
544-2011	75 600 \$
702-2022	3 794 065 \$
702-2022	1 306 535 \$
618-2017	110 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 544-2011, 702-2022 et 618-2017, la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Alain Déry

Il est résolu :

- **QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :
 1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 mai 2023 ;
 2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 mai et le 26 novembre de chaque année ;
 3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7) ;
 4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
 5. Le CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
 6. Le CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la)

greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

7. Le CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD DU NORD DE LANAUDIÈRE
20, RUE ST-GABRIEL
ST-GABRIEL-DE-BRANDON, QC
J0K 2N0

8. Les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

- **QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 544-2011, 702-2022 et 618-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 mai 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité

13.3. Émission d'obligations – Soumissions

0175-2023

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 535-2010, 544-2011, 702-2022 et 618-2017, la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 mai 2023, au montant de 5 775 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

457 000 \$	4,70000 %	2024
477 000 \$	4,35000 %	2025
498 000 \$	4,10000 %	2026
520 000 \$	4,05000 %	2027
3 823 000 \$	4,00000 %	2028

Prix : 98,67700

Coût réel : 4,39321 %

2 - BMO NESBITT BURNS INC.

457 000 \$	4,00000 %	2024
477 000 \$	4,00000 %	2025
498 000 \$	4,00000 %	2026
520 000 \$	4,00000 %	2027
3 823 000 \$	4,00000 %	2028

Prix : 98,43600

Coût réel : 4,41811 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

457 000 \$	4,90000 %	2024
477 000 \$	4,60000 %	2025
498 000 \$	4,25000 %	2026
520 000 \$	4,10000 %	2027
3 823 000 \$	4,00000 %	2028

Prix : 98,62600

Coût réel : 4,43577 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

457 000 \$	4,80000 %	2024
477 000 \$	4,45000 %	2025
498 000 \$	4,20000 %	2026
520 000 \$	4,10000 %	2027
3 823 000 \$	4,10000 %	2028

Prix : 98,68012

Coût réel : 4,48886 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse.

Proposé par : Alain Déry

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu que :

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- **QUE** l'émission d'obligations au montant de 5 775 000 \$ de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. ;

- **QUE** demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;
- **QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
- **QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
- **QUE** Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adopté à l'unanimité

13.4. Bélanger Sauvé avocats - Mandat

0176-2023

ATTENDU QUE la Municipalité a attribué à Pierre Bertrand traitement de l'eau Inc. deux (2) contrats successifs via les résolutions 0141-2021 et 027-2022 ;

ATTENDU QUE les contrats attribués étaient fondés sur des offres de services respectivement identifiées SE-463 et SE-218 ;

ATTENDU QUE les offres de service et les contrats en découlant incluaient la production des rapports SOMAEU mensuels et annuels ;

ATTENDU QU'il s'avère que le contractuel n'a pas respecté ses engagements à ce propos, ce qui a valu à la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints de faire l'objet de réclamation pour une sanction administrative pécuniaire ;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis que la production des rapports était de la responsabilité stricte de l'entrepreneur, que celui-ci n'a pas respecté ses engagements à ce propos et qu'il en a résulté pour la Municipalité un dommage et une perte à hauteur du montant de la SAP qui lui a été imposée par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Alain Déry

Il est résolu :

- **Que** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

- **Que** le conseil mandate ses procureurs afin d'entreprendre une poursuite à l'endroit de Pierre Bertrand traitement de l'eau Inc. visant à récupérer le montant de la SAP ainsi que tous les frais judiciaires et autres associés à l'institution et à la gestion de la procédure en réclamation rendue nécessaire par suite des manquements contractuels.

Adopté à l'unanimité

13.5. Matricule 7067-08-6894 – Vente

0177-2023

ATTENDU la correspondance de M. Jalbert Lamothe, reçue le 19 mars dernier, concernant son intérêt à acquérir un terrain (matricule 7067-08-6894) appartenant à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain adjacent (matricule 6967-97-9476) appartient à M. Lamothe et que celui-ci doit traverser celui appartenant à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain portant le matricule 7067-08-6894 n'a aucune évaluation foncière ;

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu :

- **De** vendre le terrain portant le matricule 7067-08-6894 à M. Jalbert Lamothe au montant de 5 000 \$ plus taxes et honoraires professionnels reliés à la vente ;
- **D'**autoriser Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général et greffier-trésorier, à signer tout document en lien avec la vente dudit terrain.

Adopté à l'unanimité

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

0178-2023

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

La séance est levée à : 20 H 48

Adopté à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Sébastien Gariépy
Directeur général et greffier-trésorier

